

*Assurance-chômage—Loi*

tion et je l'en félicite. C'est un homme de parole et je l'admire beaucoup.

**M. Alexander:** Oui, mais il lui faut tellement de temps avant d'agir.

**M. Kempling:** Les députés apprennent à faire bouger la bureaucratie gouvernementale et à la rendre plus souple. Il faut apprendre où placer le levier et quelle pression exercer pour obtenir le mouvement désiré. C'est un art qu'on apprend avec l'expérience. Au départ, le gouvernement pense ne rien faire de mal et les hauts fonctionnaires, les grands bureaucrates dans toute leur sagesse croient savoir où est l'intérêt du peuple. Dans ces conditions, il est difficile de placer le levier dans la bonne position. Mais avec de la persévérance, on peut gagner.

Au début de mars 1974, un jeune homme dénommé Gary Hapke de Dundas près de la ville où j'habite est venu me voir un dimanche. Il m'a raconté une histoire étonnante. On avait fait ses poches au cirque, en 1970 et depuis, un inconnu se servait de son identité. Il m'a expliqué qu'il devait justifier sa déclaration d'impôt chaque année aux fonctionnaires du ministère du Revenu national car celui qui se faisait passer pour lui prenait des emplois à son nom et sous son numéro d'assurance sociale. En outre, il se servait de son permis de conduire et pendant quelques mois, il a eu plusieurs contraventions, des accusations de fraude et une condamnation pour vol de voiture, tout cela sous le nom de Gary Hapke. Et voilà donc ce jeune homme coincé entre trois niveaux de gouvernement.

Grâce aux efforts de l'honorable George Kerr, solliciteur général de l'Ontario à l'époque, nous avons fait supprimer les infractions au codé de la route, l'accusation de vol de voiture et les accusations de fraude figurant à son dossier au niveau provincial. Franchement, je ne savais pas où commencer. M. Hapke et moi-même avons parlé à la police locale et rencontré le sergent d'état-major Smith de la police régionale de Hamilton. Son aide nous a été extrêmement précieuse au départ, et nous a permis d'entrer en possession d'une foule de renseignements qui nous ont révélé l'énormité de la supposition de personne effectuée. Le problème venait de ce qu'il était difficile de faire bouger l'administration d'Ottawa et de lui faire liquider les dossiers qu'elle avait sur M. Hapke. J'avais déjà déclaré qu'il fallait donner à M. Hapke un nouveau numéro d'assurance sociale de façon à lui permettre de poursuivre une existence normale; en cas de nouvelles accusations, le fisc saurait qu'il s'agissait de l'imposteur et non de M. Hapke. Entre-temps, le nom et le numéro d'assurance sociale de M. Hapke réapparaissent ici et là au pays et jusqu'en Colombie-Britannique.

J'ai adressé des lettres détaillées à quatre ministres du cabinet, au ministre du Revenu national de l'époque, au ministre de la Justice de l'époque, au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) et au solliciteur général (M. Allmand), pour essayer de faire clarifier la situation. Il était indispensable de faire bouger ces quatre ministres.

Il fallait que le ministère du Revenu national dépouille les dossiers fiscaux de façon à permettre à M. Hapke d'obtenir le remboursement d'impôts auquel il avait droit pour son trop-payé.

Il fallait que le solliciteur général et la GRC entrent en action pour appréhender l'imposteur. Nous connaissions son nom, et la GRC constata qu'elle avait ses empreintes digitales.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration devait agir pour épurer le dossier de M. Hapke à la CAC, et

[M. Kempling.]

lui faire délivrer par les fichiers centraux un nouveau numéro d'assurance sociale.

Il fallait que le ministre de la Justice de l'époque intervienne pour accuser l'imposteur une fois appréhendé de suppositions de personne et d'utilisation frauduleuse de documents gouvernementaux.

Nous avons appris par un coup de chance, grâce à l'inspecteur Sam Eyre de la police régionale de Hamilton-Wentworth, que la personne ne servant du nom de Gary Hapke était un certain Roger Sasserville, qui servait alors une peine pour fraude à la prison régionale d'Oxford. A la Chambre, j'ai immédiatement demandé au solliciteur général s'il allait maintenant poursuivre M. Sasserville, pour s'être fait passer pour M. Hapke, pour avoir utilisé son numéro d'assurance sociale, et ainsi de suite. A ma surprise le solliciteur général a répondu qu'il ne savait pas si la question relevait de sa compétence. J'ai reçu des réponses analogues du ministre de la Justice de l'époque et du ministre du Revenu national de l'époque. Je n'ai reçu satisfaction que du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui a dit qu'il étudierait l'affaire.

A peu près à cette époque, j'ai communiqué avec le chef du service des registres centraux du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour voir ce qui pouvait être fait pour que M. Hapke obtienne un nouveau numéro d'assurance sociale. A ma surprise, on m'a dit que cela n'était possible que si M. Hapke voulait bien changer légalement de nom. J'ai interrogé ce monsieur plusieurs fois. Il m'a dit qu'il avait vidé la question avec les conseillers juridiques du ministère et que c'était la seule façon de faire émettre un nouveau numéro d'assurance sociale. On m'a aussi dit que l'ordinateur n'était pas programmé pour accepter deux numéros se rapportant au même nom. C'était absurde, comme j'allais bientôt l'apprendre.

Suite à la publicité accordée à cette question, plusieurs personnes m'ont écrit. Un employeur de Toronto qui comptait plusieurs employés qui possédaient deux, trois et, dans un cas, quatre cartes d'assurance sociale m'a écrit. Il m'a dit qu'il avait inscrit leurs numéros d'assurance sociale sur leurs feuillets T-4. Je ne sais pas si le ministère du Revenu national a étudié cette affaire. Le danger dans ce cas, c'est qu'un homme pourrait être embauché sous un numéro et percevoir de l'assurance-chômage sous un autre. Dans un cas, cela pourrait être multiplié trois ou quatre fois. Je ne fais que signaler un abus possible. J'espère que les bons gens du Revenu national ont étudié cet aspect et clarifieront le méli-mélo, parce que cela pourrait coûter très cher au gouvernement et à la Commission d'assurance-chômage.

**Une voix:** Un homme de Winnipeg avait 15 cartes.

**M. Kempling:** La situation, bien sûr, était ridicule. On s'était servi frauduleusement du nom d'un jeune homme qui avait un dossier à la GRC qui ne le concernait pas, qui avait été harcelé pendant quatre ans par le Revenu national parce qu'il n'avait pas payé d'impôts sur un revenu qu'il n'avait pas gagné et dont le dossier personnel de crédit était rempli d'accusations qui ne le concernaient pas. On lui demandait maintenant de changer légalement de nom pour pouvoir obtenir un nouveau numéro d'assurance sociale. On en invoquait la nécessité pour corriger la situation.

Il était probablement le jeune homme le plus déprimé que j'ai rencontré depuis des années. Quand il est venu à moi, il avait présenté une demande d'emploi auprès d'une compagnie d'informatique, ayant étudié cette matière à l'université. Quand l'entreprise s'est renseignée à son sujet auprès d'un bureau de crédit, on a découvert trois ou